

Un an après l'échec du sommet de l'OMC à Seattle, entretien avec Pascal Lamy, commissaire européen chargé du Commerce extérieur.

Bruxelles (UE)
de notre correspondant

Le monde n'est pas encore prêt pour un nouveau Seattle. Pascal Lamy, le commissaire européen chargé du Commerce extérieur, qui avait négocié au nom des Quinze lors de la conférence mondiale sur le commerce (qui s'est tenue du 30 novembre au 3 décembre 1999 à Seattle), estime en effet que la «volonté politique» nécessaire au lancement d'un nouveau cycle de négociations destiné à libéraliser les échanges commerciaux, a plutôt diminué depuis l'an dernier. Dans l'entretien qu'il a accordé à *Libération*, il appelle aussi la France à abandonner son droit de veto sur l'exception culturelle: pour lui, l'unanimité affaiblit la force de l'Union européenne dans les négociations commerciales.

Un an après l'échec de Seattle, on semble toujours aussi éloigné d'un nouveau cycle de négociations.

On est beaucoup plus prêts aujourd'hui qu'on ne l'était il y a un an. Mais il est vrai que l'on n'en est pas encore au point où il est envisageable de reconvoquer sans risque une telle rencontre, d'autant que Seattle nous interdit tout nouvel échec. Je constate aussi que l'énergie politique nécessaire à un tel exercice de libéralisation a diminué: d'une part, le débat sur la mondialisation n'est pas suffisamment assumé par les leaders politiques vis-à-vis des attentes de la société civile.

D'autre part, les pays en voie de développement ne veulent plus lancer un cycle sans que leur point de vue soit pris en compte, comme cela s'est passé à Seattle.

L'entrée de la Chine dans l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ne risque-t-elle pas de rendre plus difficile la convocation d'un "Seattle bis"?

La Chine n'a pas encore indiqué quelle serait sa ligne politique. Ce peut être soit prendre la tête des pays émergents, soit agir comme l'un des trois éléments du commerce mondial (Union européenne, Etats-Unis et Japon), soit jouer entre

ces deux attitudes. Mais je ne crois pas que la présence de la Chine compliquera la convocation d'un nouveau cycle.

Et la probable élection d'un Président républicain aux Etats-Unis?

L'important est la combinaison entre plusieurs facteurs: élections au Congrès, résultat de la présidentielle, nominations dans l'administration. De cet ensemble dépendra la politique commerciale américaine. Constitutionnellement, il ne faut pas oublier que la politique commerciale aux Etats-Unis, c'est le Congrès, à la différence de ce qui se passe chez nous. Mais l'expérience a montré que, quelles que soient les majorités politiques, si l'administration a une ligne claire, le caractère volatil et imprévisible du Congrès est neutralisé, maîtrisé. En revanche, dans le cas contraire, les initiatives plus ou moins désordonnées venant du Congrès rendent difficile la gestion de la relation commerciale avec les Etats-Unis.

Lorsque les Européens gagnent devant l'organe de règlement des différends de l'OMC, ils hésitent à passer au stade de la sanction, contrairement aux Américains. Par exemple, alors que le système de subventions aux exportations mis en place par les Etats-Unis en 1975 a été jugé non conforme aux règles du commerce international, l'Union ne les a toujours pas sanctionnés.

L'esprit du dispositif de règlement des différends de l'OMC

est de régler les différends et non de prendre des sanctions. C'est seulement si la partie qui a perdu ne modifie pas son système que l'OMC peut autoriser le plaignant à prendre des sanctions. Les Américains, eux, ont longtemps considéré qu'ils pouvaient dégainer avant d'être passés voir le shérif. Notre objectif, dans cette affaire, est qu'ils se conforment aux décisions de l'OMC car nous considérons que

«Il faut abandonner le droit de veto. Le maintien de l'unanimité au sein de l'Union européenne l'affaiblit considérablement dans une négociation multilatérale.»

leur nouvelle législation est toujours non conforme. Nous retournons donc devant l'OMC pour la faire juger, même si nous avons, pour des raisons de procédure, affiché le montant des sanctions envisagées, soit

4 milliards de dollars (plus de 31 milliards de francs), une somme infiniment supérieure aux 300 millions de dollars (plus de 2,33 milliards de francs) de sanctions décidées par les Etats-Unis dans le cadre des conflits de la banane et de la viande aux hormones. Un tel montant implique un minimum de prudence...

Les conflits commerciaux du XXI^e siècle porteront-ils surtout sur les questions de sécurité des consommateurs, comme les OGM, les hormones ou la vache folle?

C'est ce qui différencie les politiques commerciales d'il y a vingt ans et d'aujourd'hui. Il y a concomitance entre la mondialisation économique et la montée de standards environnementaux, sanitaires ou même, et bien sûr, sociaux. Or ces standards, étroitement liés au niveau de développement économique, aboutissent à protéger un marché donné alors que la mondialisation impose leur ouverture. Il est donc assez naturel qu'entre ces deux exigences parfois contradictoires, la nécessité de règles multilatérales, aujourd'hui insuffisantes, se fasse sentir. Il faut, en particulier, éviter que sous couvert de santé ou d'environnement, on renoue avec des politiques protectionnistes. C'est aussi pour cela que l'on a besoin d'un nouveau cycle de négociations au sein de l'OMC, avec un agenda large qui soit cohérent avec celui des instances de normalisation de l'ONU telles que l'OIT (Organisation internationale du travail).

N'y a-t-il pas un danger que l'on aboutisse à des normes sanitaires ou sociales minimales pour qu'elles soient acceptables par l'ensemble de la planète?

Au sein de l'Union, nous n'avons pas revu à la baisse nos

règles à l'occasion de l'harmonisation. Il faut faire la même chose au niveau mondial, même si ça sera plus difficile puisque la différence est plus grande entre les normes. Mais l'intérêt des pays en voie de développement est d'accepter une réglementation plutôt que de laisser la question aux mains des juristes de l'OMC.

L'un des effets induits de la crise de la vache folle va être d'obliger les Européens à importer davantage d'oléoprotéagineux, seul aliment de substitution des farines animales.

L'Union consommait ●●●

●●● 3 millions de tonnes par an de farines animales, et elle importe 30 millions de tonnes d'oléoprotéagineux. Donc ça n'est pas un problème quantitativement gigantesque. L'Union produit actuellement 4 % du soja qu'elle consomme, 30 % en tournesol et 96 % en colza, ce qui représente une production de 13,5 millions de tonnes. Et rien ne nous interdit d'en produire plus, d'autant que les réformes de la PAC ont permis la baisse du prix des céréales qui rapproche celui-ci du prix des oléoprotéagineux. Autrement dit, produire ces derniers, sans les aides spécifiques que les accords de Marrakech (1) ont limités, redevient intéressant. C'est donc un problème largement gérable.

Ne faudrait-il pas ouvrir davantage les frontières de l'Union aux viandes des pays tiers?

Ces viandes ont un prix beaucoup plus élevé et ne sont donc pas substituables à la grande majorité du bœuf actuellement consommé dans l'Union. En outre, elles sont actuellement strictement contingentées. Néanmoins, nous discutons au sein de l'OMC d'une élévation de ces quotas dans le cadre du contentieux de la viande aux hormones: l'idée serait de transformer les sanctions en importations supplémentaires de bœuf sans hormones.

Dans dix jours, à Nice, les Quinze vont tenter d'élargir le champ du vote à la majorité qualifiée. Or la France refuse d'abandonner son droit de veto en matière de politique commerciale extérieure, par peur d'une remise en cause de l'exception culturelle...

Je pense que si l'on demandait leur avis aux Américains ou aux Chinois, ils seraient en faveur du maintien de l'unanimité au sein de l'UE car dans une négociation multilatérale, cela affaiblit considérablement l'Union. C'est la raison pour laquelle il faut abandonner le droit de veto. Sur le point particulier des services, je considère que c'est un faux problème: il n'y a rien dans l'OMC qui oblige à les déréguler: l'OMC ne s'occupe que d'accès au marché des services, et les services publics sont expressément exclus. Enfin, les préoccupations françaises sur le maintien de la diversité culturelle sont largement partagées par des pays comme l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie. Cela étant, la Commission est consciente de la sensibilité française et a donc proposé que dans une négociation, un pays puisse invoquer un intérêt national particulièrement vif pour exiger le retour à l'unanimité ●

Recueilli par
JEAN QUATREMER

(1) Accords de 1994 qui ont transformé le Gatt (accord général sur le commerce et les tarifs) en OMC (Organisation mondiale du commerce).